

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230601

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
15 juin 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage
15 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LELONG Françoise

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre

Mme BESNIER Claire

Mme BONNEFOY Béatrice

Mme RENARD Candy donne pouvoir à GRÉMILLON Patrick

M. STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

MARCHE D'ÉLECTRICITÉ

SIGNATURE CONVENTION UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la collectivité a obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour ses sites.

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics - centrale d'achat public) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie. Ainsi, l'UGAP lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la fourniture d'électricité, pour trois ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, appelée ELEC 2025.

Une convention établie entre la collectivité bénéficiaire et l'UGAP, définit la nature des prestations réalisées par l'UGAP dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence ainsi que les obligations du bénéficiaire (*cf annexe*).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'intégrer le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de trois ans,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'intégrer le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 juin 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS